CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la réunion du mardi 16 Décembre 2025
N° 2025-6

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le seize décembre deux mil vingt-cinq.

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène - M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - M. SIMON Bernard - Mme BESSON Camille - M. MERCIER Tristan - Mme SEGALEN Nathalie - M. GUEGUEN Maxime –M. LE JEUNE Clément - Mme Carine WIERZBICKI – M. MAZE David.

Etaient absents : M. BOSSARD Pierre a donné pouvoir à M. Daniel ABIVEN - Mme Carine WIERZBICKI a donné pouvoir à M. Stéphane SIMON - M. BIHAN-POUDEC Dimitri -

Secrétaire de séance : M. Stéphane SIMON

Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les Décisions municipales

Trois avenants du marché construction d'une maison de santé :

- **Lot 9 GORDET**

Un avenant d'un montant 766.81 € TTC a été signé du fait de la pose de faïence sur les bâti-supports des toilettes au lieu de stratifié compact.

- **Lot 11 LE BOHEC**

Un avenant d'un montant de 390.30 € TTC a été signé suite à l'ajout de 2 chauffe-eaux de 15l dans les bureaux 2 et 5.

- **Lot 12 OUEST ELECTRICITE**

Un avenant d'un montant de 986.04 € TTC a été signé suite à l'ajout de prises RJ45 : passage de 2 à 3 prises par cabinet +1 pour l'accueil et 2 alimentations pour les ballons d'eau chaude supplémentaires.

Attribution des lots du marché des logements de l'Espace Rencontres
M. Daniel ABIVEN présente l'attribution des lots :
Lot 1 Gros œuvre démolition : NOVELLO montant : 83 885.72 € HT
Lot 2 Charpente bois : VBC CONSTRUCTION BOIS montant 40 540.70 € HT
Lot 3 Couverture : SARL CRP montant 77 081.75 € HT
Lot 4 Menuiseries extérieures : SARL QUEINNEC montant : 26 198.30 € HT
Lot 5 Cloisons sèches : BERGOT montant : 80 390.47 € HT
Lot 6 Menuiseries bois : QUEINNEC montant 43 853.84 € HT
Lot 7 Sols souples et faïences : SARL GODET montant 18 503.27 € HT
Lot 8 Peinture : SARL RICHARD PEINTURE montant 22935.18 € HT
Lot 9 Plomberies sanitaires : PORRA ELECTRICITE montant 62 270.89 € HT
Lot 10 Electricité chauffage : PORRA ELECTRICITE montant 27 080,95 € HT
Lot 11 Ventilation : PORRA ELECTRICITE montant 9 676.91 € HT

Il souligne la différence parfois importante des estimations réalisées sur certains lots et les offres reçues. Le montant total de 492 417.98 € HT est inférieur au prévisionnel qui était de 507 965.46 €.

Madame LAGADEC présente les virements de crédit qui ont dû être passés depuis le précédent conseil :

Virements de crédit 2

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, un virement de crédit a été effectué afin de couvrir la facture de l'ordinateur de l'école.
Il a été procédé au virement de crédit suivant en section d'investissement, pour un montant total de 178.56 € représentant 0,006 % des dépenses réelles de la section (2 666 353.00 €),

Chapitre/Opération	Nature	Crédits votés	Montant du virement
Opération 10001	21831	500,00 €	+178.56 €
Opération 10002	2188	22 245.00 €	- 178.56 €

Virement de crédit 3

Il a été procédé au virement de crédit suivant en section d'investissement afin d'anticiper la facture du four de l'école qui sert également à l'ALSH, pour un montant total de 4 438.64 € représentant 0,016 % des dépenses réelles de la section (2 666 353.00 €),

Chapitre/Opération	Nature	Crédits votés	Montant du virement
Opération 10001	2188	445,00 €	+ 4 438.64 €
Opération 10002	2188	22 245.00 €	- 4 438.64 €

Virement de crédit 1 budget micro crèche

Il a été procédé au virement de crédit suivant en section de fonctionnement, pour un montant total de 39.79 € représentant 0.015 % des dépenses réelles de la section (266 100,00 €), afin de couvrir l'augmentation de la contribution à la location des poubelles, le volume de la poubelle ayant été modifié.

Chapitre/Opération	Nature	Crédits votés	Montant du virement
65	65888	2 805,00 €	+ 39.79 €
011	6228	44 215,00 €	- 39.79 €

Virement de crédit 2 budget micro crèche

Il a été procédé au virement de crédit suivant en section de fonctionnement, pour un montant total de 0.27 € représentant 0.0001 % des dépenses réelles de la section (266 100,00 €), afin de couvrir le montant d'une contribution.

Chapitre/Opération	Nature	Crédits votés	Montant du virement

65	65888	2 805,00 €	+ 0.27 €
011	6228	44 215,00 €	- 0.27 €

DROIT DE PREEMPTION URBAIN
M. le Maire fait savoir au conseil que :

La commune de PLOUIDER renonce à son droit de préemption à l'occasion de :

- la vente d'un bien situé au lieu-dit 19 Rue de la Vallée en PLOUIDER, cadastré section AB numéro 125 d'environ 113 m² et appartenant à Madame MAURICE Mathilde,

1) Convention du partenariat espace jeunes

M. MAZE informe que nous ne voterons pas une nouvelle convention mais si l'assemblée en ait d'accord un nouvel avenant d'un an sur la base de la convention actuelle.
En effet, la nouvelle proposition transmise vendredi 12 décembre par « Familles de la Baie » ne correspond pas à nos attentes.
Une rencontre avait eu lieu fin novembre avec l'association qui nous avait présenté une nouvelle facture sur l'exercice 2024 du fait d'une erreur budgétaire de leur part, mais aucun point concernant la nouvelle convention n'avait été abordé.
Or, dans leur projet on peut noter :

- une réduction des horaires et un flou concernant le planning d'activités et d'ouverture de l'Espace Jeunes,
- une augmentation conséquente de leur budget et une demande de participation jusqu'à 31 000 €.
- Enfin une demande de participation de la commune en cas de licenciement économique,

M. MAZE rappel que nous étions d'accord suivant nos besoins pour participer au recrutement d'un employé sur 30h et non 35h. L'association a fait évoluer le poste sur 35h mais ce n'est pas sur notre demande.

M. Maze et l'association Familles de la Baie n'ayant pas eu le temps de discuter et de se mettre d'accord sur les termes de cette convention, un nouvel avenant d'un an sur les termes de l'ancienne convention est proposé.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer :
- pour AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention de partenariat avec « Familles de la Baie »

- Observations :

M. ABIVEN rappelle que nous avons toujours été à leur écoute et que la confiance doit être réciproque.

- Adoption : à l'unanimité

2) Convention occupation de l'espace public (location bureau CCAS à une orthophoniste)

Madame CORLOSQUET informe que la Mairie a été contactée par une orthophoniste intéressée par la location d'un cabinet de la future maison de santé. Elle sera sur la région dès le mois de janvier et souhaite démarrer son activité avant l'ouverture de la maison de santé.
Afin de conserver cette potentielle professionnelle sur la commune, il lui a été proposé d'occuper le bureau du CCAS.

Ces horaires de consultation (que nous ne connaissons pas encore) étant en dehors des heures d'ouverture de la Mairie, elle a été informée que ses patients l'attendront à l'extérieur de la mairie et qu'elle devra aller les chercher en passant par la porte extérieure.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer :
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de l'espace public et de signer un bail avec l'orthophoniste

- Observations : aucune

- Adoption à l'unanimité

3) Présentation et délibération cartographie érosion 30-100 ans

Julien Delasser de la CLCL présente le projet de restitution des cartes d'exposition locale au risque d'érosion aux horizons 30 et 100 ans.
Nous pouvons noter dans la zone de recul à l'horizon 30 ans un droit de préemption automatique sur les biens concernés et dans la zone de recul à l'horizon 30-100 ans, un droit de préemption optionnel.
Il y a un risque de submersion au niveau de la digue Rousseau dû au changement climatique qui engendre une élévation du niveau de la mer.
A Plouider, 9 maisons sont concernées par la zone 30/100 ans. Les biens sont consignés chez le Notaire, il y a une possibilité de préemption. Il faut une bonne communication auprès de la population.
Des mesures sont à prévoir comme le passage de tout câble électrique à 1.80m du sol, des velux sur les toits et anneaux d'amarrage au 2éme étage afin de faciliter les évacuations en cas d'inondations.

Considérant :
- les phénomènes d'érosion à l'œuvre sur son littoral, et la présence de biens et activités exposés,
- Considérant les dispositions de la loi dite « Climat et résilience » en matière de recul du trait de côte, prévoyant l'établissement d'une liste nationale de communes concernées par ce phénomène,
- Souhaitant s'engager dans une réflexion sur l'élaboration d'une cartographie du recul du trait de côte et de bénéficier des aides prévues dans la loi dite « Climat et résilience »,
- L'avis favorable de La Communauté Lesneven Côte de Légendes, compétent en matière de documents d'urbanisme, émis le 19/06/2023, sur l'inscription des communes de Plounéour-Brignogan-Plages, Plouider, et Goulven dans la cartographie de l'exposition au recul du trait de côte prévue à l'article 239 de la loi dite « Climat et résilience »,
- L'avis favorable de la Communauté de Communes émis le 23/06/2025 pour le choix d'un scénario sécuritaire commun pour l'intégration des cartes d'érosion 30 et 100 ans au PLUI,
- Le courrier de la Présidente de la CLCL invitant les communes littorales à présenter au conseil municipal le scénario intercommunal retenu.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la prise en compte du scénario sécuritaire commun pour l'intégration future des cartes d'érosion 30 et 100 ans au PLUI.

- Observations :

- Adoption à l'unanimité.

4) Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la CLCL

Monsieur le Maire présente le rapport synthétisé de la Chambre Régionale des Comptes de la CLCL. Elle a remarqué notamment qu'il y a trop de réserves financières et un plan pluriannuel qui ne leur correspond pas. Elle a aussi transmis une douzaine de recommandations.

Le conseil municipal est invité à en prendre acte.

- Le conseil municipal prend acte

5) Tarifs 2026

Madame CORLOSQUET présente une modification des tarifs pour les locations de salle pour les particuliers.

Il est proposé que pour toute personne réservant une salle à partir du 01/01/2026 de revoir les montants des cautions des locations de salle de façon à ce qu'elles puissent couvrir certains dommages et passent de 500 à 700 €.
De plus, il est proposé de prévoir une caution supplémentaire pour le ménage de 100€. Tout ménage non fait ou non satisfaisant donnera lieu au prélèvement de la caution.
Les cautions ne seront rendues que sous une dizaine de jours après l'état des lieux de sortie.

Il est proposé également de repréciser les divers tarifs qui s'appliquent aujourd'hui : photocopies, souricides…

PRODUITS	TARIFS
SOURICIDE	0.20 CTS par sachet
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC	0.20 CTS
PHOTOCOPIE COULEUR	0.50 CTS
DROITS DE PLACE	20.00 €
VENTE DE RECUEIL DE PLOUIDER	15.00 €
ANNONCE BIM PARTICULIER	1.00 €
ANNONCE BIM PROFESSIONNEL	2.00 €

Le conseil municipal doit se prononcer pour APPROUVER les tarifs 2026

- Observations : pas d'observations
- Adoption à l'unanimité

6) Délibération fêtes et cérémonies

La trésorerie nous a demandé de préciser les évènements et produits imputés à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »
Voici le détail pour le compte 6232 Fêtes et Cérémonies :

- Réception mairie (vœux au personnel, départ agents …)
- Réception de Noël
- Cadeaux Noël enfants du personnel communal
- Réception des Associations et des nouveaux habitants
- Repas du budget
- Repas Entretien du cimetière
- Commémorations du 8 mai et du 11 novembre
- Vernissages
- Inaugurations

- Réunion publique
- Bureaux communautaires
- Remises de médailles
- Remises des cartes électorales
- Cadeau naissance enfants de la commune
- Cadeau bacheliers de la commune
- Avis parution presse décès
- Conférences, spectacles, animations communales, manifestations communales :
  Exemples : Forum des associations, Printemps des Poètes, Art dans les Chapelles, Concours de Poésie, Chasse à l'œuf, Concours du Vent dans les BD, Cinéma Plein Air, Forum des métiers en uniformes, Foire aux Plantes ……

Dépenses liées aux frais de réception, traiteur, animation, artistes, location de matériel ou de vaisselle

Le Conseil Municipal, doit se prononcer pour :
- Approuver cette liste

➢ Observations :

➢ Adoption à l'unanimité:

7° Autorisation des dépenses nouvelles d'investissement jusqu'au vote du budget

Vu l'article L. 1612-1 du CGCT qui prévoit que jusqu'au vote du budget primitif (BP), le Maire peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
Il est donc proposé d'autoriser le Maire à engager et mandater ces dépenses d'investissement jusqu'au vote du BP 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

Certaines opérations d'investissement peuvent s'avérer nécessaires dès le début de l'exercice avant que ne soit adopté le budget primitif de la commune.

Les dépenses ainsi autorisées, dans l'attente du vote du budget, devront être reprises au budget de l'exercice en cours. Il appartient à l'organe délibérant, seul compétent pour adopter le budget primitif, de fixer avec précision le montant et la nature des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées avant l'adoption définitive du budget.

Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif, soit au plus tard le 15 avril 2025.

Le montant et l'affectation des crédits figurent dans le tableau ci-dessous :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2025 telles que décrites ci-dessus.

PROGRAMME 10001 : ACQUISITIONS DIVERSES		
DEPENSES	TOTAL	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BUDGET
Article 2051 : Concessions et droits similaires	804,00	201,00
Article 2158 : Autres installat°, matériel et outillages techniques	360,00	90,00
Article 21831 : Matériel informatique scolaire	687,56	171,89
Article 21838 : Autre matériel informatique	3680,00	920,00
Article 2188 : Autres immo. Corporelles	445,00	111,25
TOTAL PROGRAMME	**5976,56**	**1 494,14**

PROGRAMME 10002 : TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		
DEPENSES	TOTAL	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BUDGET
Article 2031 : Frais d'étude	4 250,00	1 062,50
Article 2128 : Autres agencements et aménagements	615,00	153,75
Article 21311 : Bâtiments administratifs	39 912,24	9 978,06
Article 21314 : Bâtiments culturels et sportifs	10 320,00	2 580,00
Article 2138 : Autres constructions	1 160,00	290,00
Article 21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	11 825,00	2 956,25
Article 2188 : Autres immobilisations corporelles	17 182,80	4 295,70
Article 2313 : Constructions	757 125,00	189 281,25
TOTAL PROGRAMME	**842 390,04**	**210 597,51**

PROGRAMME 10003 : AMENAGEMENT DU BOURG		
DEPENSES	TOTAL	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BUDGET
Article 2041582 : Subventions versées bat. Et installations autres group	5 700,00	1 425,00
Article 2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	832,00	208,00
Article 2128 : Autres agencements et aménagements	715,00	178,75
Article 2188 : Autres immobilisations corporelles	57 300,00	14 325,00
Article 2315 : Installations, matériel et outillages techniques	357 816,00	89 454,00
TOTAL PROGRAMME	**422 363,00**	**105 590,75**

PROGRAMME 10007 : VOIRIE COMMUNALE		
DEPENSES	TOTAL	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BUDGET
Article 2152 : Installations de voirie	9 385,00	2 346,25
Article 21578 : Autre matériel et outillage de voirie	4 800,00	1 200,00
Article 2158 : Autres installat°, matériel et outillages techniques	1 720,00	430,00
Article 2185 : Matériel de téléphonie	1 340,00	335,00
Article 2315 : Installations, matériel et outillages techniques	64 900,00	16 225,00
TOTAL PROGRAMME	**82 145,00**	**20 536,25**

PROGRAMME 21 : MAISON DE SANTE		
DEPENSES	TOTAL	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BUDGET
Article 2313 : Constructions	1 195 670,00	298 917,50
TOTAL PROGRAMME	**1 195 670,00**	**298 917,50**

8) Organisation recensement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le recensement général de la population de Plouider aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.
Il est proposé :

1) De charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser

2) De désigner, 1 coordonnateur(s) d'enquête chargé(s) de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui est un agent de la collectivité : Mme COLLIOU Morgane,

Il rappelle que, dans ce cadre, il convient de créer des postes d'agents recenseurs et fixer leur rémunération.

Il est proposé le recrutement de 4 agents recenseurs habitants la commune. Leur rémunération sera composée des éléments suivants :

- Feuille de logement : 1.20 € brut
- Bulletin individuel : 1.10 € brut
- ½ journée de repérage : 25€ brut
- ½ journée de formation : 25€ brut
- Frais de déplacement pour un district dans le secteur « Bourg » : 75 € brut
- Frais de déplacement pour un district dans le secteur « Campagne » : 150 € brut

Indemnité fin de mission si + de 65% de réponses du secteur : 100 € brut

Une dotation de 3 394 € nous sera versée.

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour :

- APPROUVER la désignation du coordonnateur et la création de 4 postes d'agents recenseurs
- APPROUVER leur rémunération telle que proposée
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches y afférent

➢ Observations : Un point presse et une communication sur nos différents supports sera réalisée prochainement.

➢ Adoption à l'unanimité.

9) Délibération règlement intérieur du personnel

Le précédent règlement intérieur est entré en vigueur en 2017. Il y a lieu de le mettre à jour avec les nouvelles règlementations notamment en temps de travail suivant la loi de 2019 et compte tenu des règles d'hygiène et sécurité qui ont évoluées. Ce règlement intérieur inclus désormais ainsi un règlement temps de travail relatant déjà les pratiques existantes au sein de la commune, les informations relatives aux autorisations spéciales d'absence et le remboursement des frais de déplacement.

Les agents ont été consultés par le biais des responsables de service et l'agent en charge des ressources humaines. Le projet leur a été présenté le 2 décembre.
Date d'entrée en vigueur : 01/01/2026
Cette mise à jour a été validée à l'unanimité par le Comité Social Territorial départemental le 25/11/2025.

Le conseil municipal doit se prononcer pour :
APPROUVER la mise à jour du règlement intérieur

- Observations : aucune

- Adoption à l'unanimité

10) Validation des Autorisations Spéciales d'Absences

Le précédent règlement intérieur comportait quelques autorisations spéciales d'absence. Il apparait nécessaire de compléter ces autorisations spéciales d'absence par rapport à ce qui se pratique déjà dans la commune, dans d'autres collectivités et de les actualiser compte tenu de l'évolution de la règlementation.
Elles ont été validées à l'unanimité par le CST départementale le 25/11/2025.

Le conseil municipal doit se prononcer pour :
APPROUVER les autorisations spéciales d'absences

- Observations : Florence rappelle que sauf celles qui sont sur autorisation de droits, les autres sont autorisées suivant les besoins du service.

- Adoption à l'unanimité.

11) Régularisation foncière d'une parcelle de Coat Ménac'h

La commission propose la cession de la parcelle 1 € le m² frais à la charge de l'acquéreur. Parcelle enclavée entre deux parcelles exploitées par le demandeur.

Le conseil municipal doit se prononcer pour :
APPROUVER la régularisation foncière d'une parcelle de Coat Ménac'h à 1€ le m2

- Observations : aucune

- Adoption à l'unanimité

12) Régularisation foncière d'une parcelle place Ken Bond

Cession de la parcelle proposée par la commission a 10 € le m² (prix habituellement pratiqué), frais à la charge du demandeur

Le conseil municipal doit se prononcer pour :
APPROUVER la régularisation foncière d'une parcelle place Ken Bond à 10 € le m2

- Observations : aucune

- Adoption à l'unanimité

13) Avis plan d'élaboration du Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté

M. SIMON Bernard présente le plan d'élaboration qui devrait être financé en partie par une taxe aux entreprises. La CLCL s'est engagée en juin 2024 dans l'élaboration d'un Plan de Mobilités Simplifiés (PdMS) afin de se doter d'une politique de mobilités adaptée aux besoins du territoire et des habitants. Cette étude s'est voulue participative et concertée en associant élus, partenaires et habitants.
Le projet a fait l'objet d'une délibération le 24/09/2025 à la CLCL.

Conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports, ce document doit être soumis pour avis aux conseils municipaux du ressort territorial.

Le conseil municipal doit se prononcer pour :
APPROUVER LE Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté

- Observations : le taux de participation des entreprises n'est pas encore défini.

- Adoption à l'unanimité.

14) Subvention d'équilibre micro-crèche

Madame LAGADEC informe du fait que comme les années précédentes, il est proposé d'attribuer une subvention d'équilibre pour la micro crèche de l'ordre de 46 000 €, montant prévu au budget primitif 2025. Cette subvention rentre dans le calcul du coût de l'heure.

Le conseil municipal doit se prononcer pour :
APPROUVER le versement de la subvention d'équilibre de 46 000 € à la micro-crèche

- Observations : aucune

- Adoption à l'unanimité.

15) Autorisation à recruter tout au long de l'année des contractuels pour accroissement d'activité ou pour des remplacements en cas d'absence d'un agent si nécessaire sur tous les postes.

Vu l'article L332-23 du code général de la fonction publique,
Vu l'article L.332-13 du CGFP,
Les collectivités et établissements mentionnés aux articles L. 4 et L. 5 peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins du service peuvent conduire à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité ou de remplacement pour tous les postes des services suivants :

- Administratifs
- Techniques
- Culturel
- Micro-crèche

Ces agents contractuels devront justifier des compétences requises pour assurer les missions qui leurs seront confiées.
Ils seront rémunérés par référence à l'indice du grade de recrutement.

Le conseil municipal doit se prononcer pour :
AUTORISER le Maire à recruter des agents contractuels sur l'année pour accroissement temporaire d'activité ou pour des remplacements en cas d'absence d'agent et suivant les nécessités du service.

- Observations : aucune

- Adoption à l'unanimité

16) Demande de subvention départementale pour l'aménagement de l'Espace Rencontres :

Madame LAGADEC rappelle qu'une fiche projet avait été transmise en 2024 pour une demande de subvention pour l'aménagement de « l'espace rencontres » en logements.
Cent mille euros avaient été sollicité mais la réponse officieuse est de l'ordre de 50 000 €.
En attendant, il nous faudra prochainement la demander sur le site e-démarche lorsque nous aurons tous les documents des entreprises retenues et délibéré sur cette subvention.

Le conseil municipal doit se prononcer pour :
AUTORISER Monsieur le Maire a demandé une subvention départementale pour l'aménagement de l'Espace Rencontres.

- Observations : aucune

- Adoption à l'unanimité.

17) Compte rendu des commissions

Madame CORLOSQUET informe :
- que les deux séances de spectacle pour enfants diffusées le mardi 23 Décembre sont complètes,
- le forum des métiers en uniforme aura lieu le 10 Janvier 2026 avec notamment la présence de la police municipale de Lesneven, les professionnels de santé de l'HIA…
- la réception pour les nouveaux habitants, associations, élus et agents a lieu le vendredi 16 janvier au soir,
- Le CCAS poursuit la tournée de distribution des colis destinés aux habitants de plus de 85 ans n'ayant pu se déplacer au repas des anciens.

Elle nous informe également qu'elle a été contactée par une psychologue intéressée par un futur cabinet à la maison de santé.

Monsieur LE JEUNE remercie tous les participants à la réalisation du bulletin annuel communal : élus, les genêts d'or, agents… et notamment Julien qui a mis en page le bulletin dont la distribution se termine.

Monsieur ABIVEN rappelle que certaines portes de la Mairie et de la salle omnisports ont été changées.

Nous attendons un nouveau devis de l'entreprise BERVAS pour les travaux d'isolation de la médiathèque qui devrait avoir lieu en janvier.
Il y avait un problème de commande sur les cloches de l'Eglise qui a été réglé par l'entreprise MACE.

Madame LE LUHANDRE a reçu de Charlotte agent du patrimoine cet après-midi la liste des ouvrages désherbés qui doivent être proposés à la vente en avril par « Les amis du livre ». La liste étant longue, elle est brièvement présentée.
Il y a donc lieu de prendre une délibération comme tous les deux ans.

Le conseil municipal doit donc AUTORISER Monsieur le Maire à donner ses ouvrages à l'association « Les amis du livre »

Adoption à l'unanimité.

Madame LAGADEC a reçu la réponse positive d'une attribution de la CLCL suite à la sollicitation d'un fonds de concours pour l'aménagement de l'Espace Rencontres en appartements qui serait d'un montant de 50 000 €.

Monsieur SIMON Stéphane relate que lors de la commission « gestion de l'espace communal » il a été décidé de décaler d'une demie heure de plus l'éclairage public soit une extinction à 21h30 au lieu de 21h00.

Monsieur SIMON Bernard nous informe que nous avons bénéficié d'une moins-value sur les travaux de l'éclairage public par le SDEF.
Nous avons aussi réalisé une économie de 2 mois environ 60% sur la consommation électrique grâce aux leds.
Il signale quelques murs fragilisés par les fortes pluies de ces derniers temps qu'il va falloir consolider.

18) <u>Questions diverses</u>

Aucunes

Monsieur le Maire annonce qu'il présentera ses vœux aux élus et agents le samedi 3 janvier à 11h en Mairie.

Séance levée à 22h50